



Notre réf.: CLPA/AGM/MUMM-2013

GENÈVE, le 12 décembre 2011

Annexe: 1

Objet: Prix international NORBERT GERBIER – MUMM pour 2013

Suite à donner: Soumission des candidatures avant le **28 février 2012**

Madame, Monsieur,

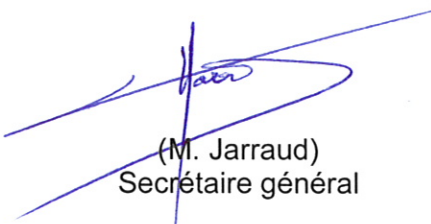
Lors de sa trente-neuvième session, le Conseil exécutif a approuvé la création du Prix NORBERT GERBIER – MUMM destiné à récompenser une étude scientifique caractérisée par une approche originale sur l'influence de la météorologie dans un des domaines des sciences de l'univers, de la nature ou de l'homme, ou inversement sur l'influence d'une de ces sciences sur la météorologie. Il a également approuvé les directives à suivre pour son attribution (voir annexe). À sa quarante-troisième session, le Conseil exécutif a décidé que le titre du prix serait désormais: Prix international NORBERT GERBIER – MUMM.

Il a été décidé que pour le prix de 2013, le critère des 18 mois mentionné dans les directives (voir annexe, alinéa d) du paragraphe 2) correspondrait à la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2011.

En accord avec les directives à suivre pour l'attribution du prix, j'ai le plaisir de vous inviter à présenter des candidatures. Chaque représentant permanent peut présenter au plus deux candidatures. Les candidatures devront être accompagnées de quatre exemplaires des travaux, dans la forme où ils ont été publiés, rédigés dans une des langues de travail de l'OMM, et elles devront parvenir au Secrétariat de l'OMM avant la date indiquée en en-tête.

Veuillez certifier, dans votre lettre de présentation, que l'étude du candidat répond aux critères indiqués dans les directives.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(M. Jarraud)
Secrétaire général

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6605)

cc: Membres du Comité de sélection du Conseil exécutif)
Président et vice-président de la CMAg) (pour information)

**DIRECTIVES À SUIVRE POUR L'ATTRIBUTION DU PRIX INTERNATIONAL
NORBERT GERBIER – MUMM**

1. Objet

L'objet du PRIX INTERNATIONAL NORBERT GERBIER – MUMM est d'encourager et récompenser annuellement une étude scientifique d'approche originale de l'influence de la météorologie dans un des domaines des sciences de l'univers, de la nature ou de l'homme, ou inversement de l'influence d'une de ces sciences sur la météorologie, et de stimuler l'intérêt envers ces recherches, en vue d'appuyer les programmes de l'OMM.

2. Critères à appliquer pour l'attribution des prix

- a) Chaque prix doit couronner une étude sur des recherches particulièrement remarquables dans le domaine indiqué au paragraphe 1 ci-dessus;
- b) En principe, seules sont prises en considération les études parues dans des revues scientifiques; toutefois, le résumé d'une thèse soutenue avec succès pour l'obtention d'un doctorat est également acceptable;
- c) Les études publiées en des langues autres que les langues officielles de l'OMM sont prises en considération si elles sont accompagnées d'une traduction intégrale dans l'une des langues de travail de l'Organisation;
- d) Seules les études publiées pendant la période de 18 mois qui précède immédiatement l'année où est prise la décision concernant l'attribution du prix pourront entrer en ligne de compte;
- e) Les études qui ont déjà remporté un prix international ne sont pas prises en considération;
- f) Le prix peut également être divisé entre les co-auteurs d'une étude à condition que les autres critères d'attribution du prix soient remplis.

3. Présentation des candidatures

- a) Tous les représentants permanents des Membres de l'OMM sont invités à soumettre des candidatures pendant une période déterminée, conformément au calendrier établi par le Secrétaire général;
- b) Les candidatures, accompagnées de quatre exemplaires des études dans une langue de travail de l'OMM (texte original ou traduction) et d'un résumé adéquat, doivent être soumises au Secrétaire général;
- c) Chaque représentant permanent ne soumet pas plus de deux candidatures.

4. Méthode de sélection

- a) Le président de la CMAg désigne, après avoir consulté son vice-président, un jury composé de trois personnes, hommes de sciences réputés dans le domaine des applications de la météorologie, qui ne peuvent pas eux-mêmes être candidats;
- b) Chaque membre du jury alloue à chaque étude une note comprise entre 0 (note la plus basse) et 5 (note la plus haute) et communique la note ainsi attribuée au Secrétaire général. Il retient, pour ce faire, les critères suivants:
- L'importance du sujet;
 - La nouveauté des idées et des méthodes;
 - L'intérêt des résultats pour les programmes de l'OMM;

la même importance étant accordée à chacun de ces critères;

- c) Le choix final du ou des lauréats sera fixé par le Comité de sélection, ne comportant pas plus de deux membres du Conseil exécutif ainsi que le président de la CMAg en tant que membre de droit. Ce Comité sera spécialement constitué à cet effet par le Conseil exécutif pour une période de quatre ans;
- d) Le Comité de sélection du Conseil exécutif peut ne pas recommander l'attribution d'un prix si aucune des études présentées n'atteint un niveau suffisamment élevé.

5. Nature du prix

Le prix sera attribué annuellement et comprendra une médaille à l'effigie de M. Norbert Gerbier et une récompense d'un montant de 7 600 euros.

6. Cérémonie de remise des prix

La cérémonie de remise des prix aura lieu à Genève lors de la tenue de la session du Conseil exécutif. Les dispositions prises en vue de la remise des prix seront décidées après consultation entre le Président de l'OMM et le Secrétaire général.
